

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

**délibération :
D_2023_8_8**

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 30

Votants : 36

Objet : Tourisme
Convention de partenariat
projet V93

L' an deux mille vingt trois, le mardi 17 octobre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 10 Octobre 2023

Titulaires : Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame FOURNIER Thérèse, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Madame EVRARD Elisabeth a donné pouvoir à Monsieur LEMAITRE Thierry
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur PETORIN Patrick

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur FRERE Fabrice, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle, Monsieur FAVREAU Jacky

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Mme Sauze, vice-Présidente en charge du Tourisme expose le projet de prolongation de la véloroute V93 s'inscrivant sur 6 départements (Charente, Creuse, Loire Atlantique, Deux-Sèvres, Vendée et Haute-Vienne) et 2 Régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire).

Elle en rappelle l'historique :

- 2020 : inscription de la Véloroute V93 au Schéma National des Véloroutes.

Longue de 380 kilomètres, elle rejoint Royère-de-Vassivière, en Creuse, à Parthenay, dans les Deux-Sèvres.

Elle se connecte à la Véloroute V87 dénommée « La Vagabonde » en Creuse au niveau de Royère-de-Vassivière et se superpose à la V43 dénommée « VéloFrancette » au niveau de Niort. Elle est commune à l'EuroVelo 3 dénommée « la Scandibérique » entre Saint-Quentin et Confolens, en Charente.

- 2023 : A l'initiative du Département des Deux-Sèvres, la révision du Schéma National des Véloroutes a validé la prolongation de la V93 jusqu'à Saint Nazaire, permettant ainsi de connecter la V93 à deux EuroVelo que sont « La Loire à Vélo » EV6 et la « Vélodyssée » EV1.

Mme Sauze précise que la coordination globale du projet de prolongation est assurée par le Département de la Charente ; Charentes Tourisme en assure la mise en œuvre opérationnelle.

Mme Sauze présente :

- la convention de partenariat et de financement de la V93 proposée par le Département de la Charente pour la période 2023 - 2026.

- Les contributions annuelles de chaque membre pour la durée de la convention établies suivant l'échelle 60 €/km plafonnée à 3000€/epci, soit pour la CCVG = 1500 € /an sur 3 ans (contribution avec effet à compter du 1er janvier 2024 à verser à Charentes Tourisme).

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu sa compétence en matière de promotion du tourisme

Considérant le potentiel de développement des mobilités douces et du vélotourisme sur les départements de la Charente, la Creuse, la Loire Atlantique, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Haute-Vienne, et sur les Régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire).

Considérant la plus-value économique et touristique de la V93 qui se dégagerait sur le territoire Val de Gâtine

Considérant les termes de la convention de partenariat établie pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, proposée par le Département de la Charente

Considérant le plan de financement global pour la période 2024 - 2026

Sur avis favorable du Bureau en date du 4 septembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat et de financement avec le Département de la Charente**

- **Dit que la dépense sera inscrite à compter du budget 2024 au chapitre correspondant et au budget des exercices concernés.**

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Francine CHAUSSERAY



La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 17/10/2023

Publié le 18/10/2023

Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

